



RAPPORT DU CEI À L'INTENTION DES PORTEURS DE PARTS
Le 31 décembre 2008

Madame, Monsieur,

Les membres du comité d'examen indépendant (le « CEI ») des Fonds du Programme Apogée et des Portefeuilles Apogée (les « Fonds ») ont le plaisir de vous remettre notre rapport annuel à l'intention des porteurs de parts. Les renseignements contenus dans le présent rapport portent sur la période commençant le 1^{er} janvier 2008 et se terminant le 31 décembre 2008.

Les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ont confié au CEI le mandat de passer en revue les questions de conflit d'intérêts qui surviennent et qui lui sont soumises par les gestionnaires d'organismes de placement collectif, comme ScotiaMcLeod. Lorsqu'il fait face à une telle question de conflit d'intérêts, le gestionnaire d'un organisme de placement collectif doit la soumettre au CEI en vue d'obtenir l'approbation ou les recommandations de celui-ci, selon la question de conflit d'intérêts soumise. Le rôle du CEI consiste à déterminer si les mesures proposées par le gestionnaire à l'égard de la question de conflit d'intérêts se traduisent par un résultat équitable et raisonnable pour le ou les organismes de placement collectif.

Au moins une fois l'an, le CEI passe en revue et évalue le caractère adéquat et l'efficacité des politiques et procédures de ScotiaMcLeod concernant les questions de conflit d'intérêts pouvant survenir à l'égard des Fonds. Le CEI procède également à une autoévaluation de son indépendance, de sa rémunération et de son efficacité.

Les membres du CEI se réjouissent à l'idée de continuer à préserver les intérêts des porteurs de parts des Fonds et de travailler de façon efficace et ouverte avec ScotiaMcLeod.

Eric Kirzner
Président du comité d'examen indépendant

Le 31 décembre 2008

Membres du CEI	Lieu de résidence	Durée de service au sein du CEI
Eric Kirzner Président du CEI	Toronto (Ontario)	1 an et 8 mois
Murray Paton	Oakville (Ontario)	1 an et 8 mois
Rob Bell	Toronto (Ontario)	1 an et 8 mois

Tous les membres mentionnés précédemment ont été nommés pour siéger au CEI le 1^{er} mai 2007. Il n'y a eu aucun changement à la composition ni aux membres du CEI depuis sa constitution le 1^{er} mai 2007. Le CEI exerce également les fonctions de comité d'examen indépendant des Fonds Scotia, qui sont des organismes de placement collectif offerts par Placements Scotia Inc. (« PSI »), un membre du groupe de Scotia Capitaux Inc. (ScotiaMcLeod, gestionnaire des Fonds, est une filiale de Scotia Capitaux Inc.).

Détention de titres

a) Fonds

Au 31 décembre 2008, tous les membres du CEI détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement, au total, moins de 10 pour cent des parts de chacun des Fonds visés par le présent rapport.

b) Gestionnaire

Au 31 décembre 2008, aucun membre du CEI ne détenait en propriété véritable, directement ou indirectement, une catégorie ou une série de titres avec droit de vote ou de titres de participation de Scotia Capitaux Inc.

c) Prestataires de services

Au 31 décembre 2008, aucun membre du CEI ne détenait en propriété véritable, directement ou indirectement, une catégorie ou une série de titres avec droit de vote ou de titres de participation de tout prestataire de services des Fonds ou de ScotiaMcLeod, en ce qui a trait à ses activités liées aux fonds.

Rémunération et indemnisation

La rémunération totale versée par les Fonds et les Fonds Scotia au CEI pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 (la « période ») a été de 97 130 \$. Ce montant a été réparti entre les Fonds et les Fonds Scotia d'une manière que ScotiaMcLeod et PSI considèrent équitable et raisonnable pour les Fonds et les Fonds Scotia.

À la date du présent rapport, chaque membre du CEI reçoit une provision annuelle de 20 000 \$ (30 000 \$ pour le président) et des jetons de présence de 1 000 \$ pour chaque réunion du CEI auquel le membre assiste (1 500 \$ pour les réunions qui durent plus de deux heures), en plus de se voir rembourser ses frais lors de chaque réunion. Au moins une fois l'an, le CEI passe en revue sa rémunération en tenant compte des éléments suivants :

1. l'intérêt des Fonds;
2. les meilleures pratiques du secteur, y compris les moyennes et les enquêtes menées au sein du secteur concernant la rémunération du CEI;
3. le nombre, la nature et la complexité des organismes de placement collectif à l'égard duquel le CEI exerce ses fonctions;
4. la nature du travail et la somme de travail de chaque membre du CEI, y compris le temps et l'énergie que l'on s'attend à ce qu'il consacre à ses fonctions.

Le CEI a procédé à l'examen de sa rémunération et en a conclu qu'elle devrait demeurer la même que la rémunération initiale établie par ScotiaMcLeod.

Aucune indemnité n'a été versée au CEI par les Fonds ou ScotiaMcLeod au cours de la période.

Questions de conflit d'intérêts

Le CEI n'est au courant d'aucun cas où ScotiaMcLeod aurait agi à l'égard d'une question de conflit d'intérêts sans se conformer aux conditions imposées par le CEI dans son approbation ou sa recommandation. ScotiaMcLeod a l'obligation d'aviser le CEI si un tel cas se produit.

Politiques et instructions permanentes

ScotiaMcLeod a adopté des politiques et procédures pour régler chacune des questions dont il est question dans le présent rapport. Pour chacune de ces questions, ScotiaMcLeod a reçu des instructions permanentes de la part du CEI. Ces instructions permanentes prévoient que ScotiaMcLeod doit se conformer à ses politiques et procédures et faire rapport périodiquement au CEI.

Mise en application des approbations

Conformément aux exigences du Règlement 81-102 (la Norme canadienne 81-102 ailleurs qu'au Québec), du Règlement 81-107 (la Norme canadienne 81-107 ailleurs qu'au Québec) et d'une dispense accordée par les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada, au cours de la période commençant le 1^{er} janvier 2008 et prenant fin le 31 décembre 2008 (la « période couverte par le rapport »), le CEI a donné son approbation aux Fonds pour qu'ils investissent dans des titres d'émetteurs reliés ou détiennent de tels titres.

Mise en application des recommandations

Au cours de la période couverte par le rapport, ScotiaMcLeod a reçu des recommandations positives du CEI à l'égard de questions de conflit d'intérêts dont il est question dans les politiques suivantes :

1. Politique relative à la correction des erreurs (en ce qui concerne la valeur liquidative d'un Fonds)
2. Politique relative au cumul de postes
3. Politique relative à l'évaluation des Fonds (y compris à l'évaluation équitable)

4. Politique relative à la répartition des frais et des dépenses
5. Politique relative aux opérations personnelles
6. Politique relative à la sélection des conseillers en valeurs, à leur surveillance et à leur supervision
7. Politique relative à l'acquisition de titres de Fonds apparentés
8. Politique relative à l'impartition auprès de parties apparentées

Pour la période commençant le 1^{er} janvier 2008 et se terminant le 31 décembre 2008, le CEI n'est au courant d'aucun cas où ScotiaMcLeod a agi à l'égard d'une question de conflit d'intérêts sans se conformer aux conditions imposées par le CEI dans sa recommandation. ScotiaMcLeod a l'obligation d'aviser le CEI si un tel cas se produit.

Recommandations négatives

Le CEI n'est au courant d'aucun cas où ScotiaMcLeod a agi à l'égard d'une question de conflit d'intérêts qui a été soumise au CEI et à l'égard de laquelle le CEI a donné une recommandation négative. ScotiaMcLeod a l'obligation d'aviser le CEI si un tel cas se produit.

Fonds compris dans le présent rapport

Fonds de revenu à court terme Apogée
Fonds de revenu Apogée
Fonds de revenu à rendement supérieur Apogée
Fonds américain d'obligations de base⁺ Apogée
Fonds de titres immobiliers mondiaux Apogée
Fonds équilibré stratégique Apogée
Fonds canadien de valeur Apogée
Fonds canadien de valeur à moyenne capitalisation Apogée
Fonds canadien de croissance Apogée
Fonds canadien à petite capitalisation Apogée
Fonds américain de valeur Apogée
Fonds américain de valeur à moyenne capitalisation Apogée
Fonds américain de croissance à grande capitalisation Apogée
Fonds américain de croissance à moyenne capitalisation Apogée
Fonds d'actions internationales Apogée
Fonds international de valeur à petite et moyenne capitalisation Apogée
Fonds d'actions mondiales Apogée

Portefeuille de revenu équilibré Apogée
Portefeuille de croissance moyenne équilibré Apogée
Portefeuille de croissance équilibré Apogée
Portefeuille de croissance moyenne Apogée
Portefeuille de croissance Apogée